

Ar Gouren (la lutte bretonne) Les premiers témoignages (XIV^e-XVII^e siècles)

La première mention concernant la lutte bretonne est celle qui est faite, au XIV^e siècle, dans la vie de Du Guesclin. A partir du XV^e siècle les témoignages deviennent plus nombreux. Il est possible qu'il en existe d'autres plus anciens. Notre travail n'a pas la prétention d'être exhaustif et tout nouveau document sera le bienvenu (1).

La lutte est un sport pratiqué dans toute l'Europe, sinon dans le monde entier, avec différentes règles (2), mais les mentions que l'on trouve ici et là montrent que les Bretons étaient considérés comme les meilleurs, et l'on peut dire que le *gouren* apparaît dès lors comme étant le sport national breton.

L'existence en Cornouaille britannique d'une lutte aux règles identiques à celles de la lutte bretonne permet de penser que ce sport faisait partie du patrimoine commun à ces deux pays et était déjà pratiqué lors de l'arrivée des Bretons en Armorique (au plus tard au VI^e siècle). Cette lutte

(1) Un certain nombre d'articles ont paru sur le sujet : par exemple par le docteur Alphonse MAURICE, « Les luttes de Basse-Bretagne au XVI^e siècle » dans la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, tome 1, 1889, p. 208-212 ; J. TRÉVIDY, « Les luttes au XVI^e siècle », dans le *Bull. de la Soc. archéol. du Finistère*, tome 17, 1890, p. 9-19, du même auteur « Luttes bretonnes à Rennes devant Henri IV (1598) » dans le *Bull. de la Soc. archéol. du Finistère*, tome 18, 1891, p. II, III-IV, etc.

(2) « Jean Zehrobsky, seigneur tchèque (...) hôte de la cour bourguignonne en 1466, accepte de se mesurer à la lutte (...) contre le champion du pays (...) Étranger, le seigneur Jean demanda, tout d'abord, quels étaient les usages et s'il devait lutter avec ses vêtements ou bien tout nu. « Vêtu ! certes », répondit-on à ce sauvage : « la coutume de notre pays est qu'on lutte avec ses vêtements de dessous, et grâce à cette précaution, il est parfaitement admis que les dames et les demoiselles assistent à ces combats : elles y viennent en foule ». De plus, on l'avertit qu'il est défendu de saisir l'adversaire au-dessous de la ceinture, « infra cingulum ». JUSSERAND, *Les sports et jeux d'exercice de l'ancienne France*, Paris, 1901, p. 174.

se déroule debout. Le but est de faire tomber son adversaire sur les deux épaules en même temps, avant toute autre partie du corps, ce que l'on appelle le *lamm*. Ce sport n'a jamais cessé d'être pratiqué, et a connu, dès 1928, un renouveau. Il est aujourd'hui pratiqué par de plus en plus de jeunes Bretons (3).

Un témoignage au XIV^e siècle

1 - Bertrand du Guesclin participe à des luttes (1337)

Dans l'histoire de Bertrand du Guesclin, écrite par Siméon Luce (4), on peut lire ce passage : « un jour on fait crier par la ville qu'une lutte solennelle doit avoir lieu sur la grande place le dimanche suivant. A cette nouvelle, le jeune Du Guesclin (...) sent se réveiller toutes ses anciennes ardeurs. Le dimanche arrive. La tante de Bertrand, qui connaît la passion de son neveu pour la lutte, afin de l'en détourner, le prie de l'accompagner à l'église. (...) à l'endroit pathétique du sermon (...) Bertrand s'esquive et court à la place où se tiennent les luttes. (...) alors âgé de dix-sept ans. (...) Du reste, le sort a voulu que Bertrand ait à se mesurer contre un adversaire digne de lui. C'est un paysan breton, véritable athlète passé maître dans ces luttes. Ce robuste gaillard vient de jeter par terre une douzaine de champions. Fier de ce succès, il toise orgueilleusement l'assistance et semble défier quiconque oserait lui disputer la victoire dont le prix est **un beau chapeau d'or et d'argent ouvré** » (5).

Bertrand va droit au triomphateur et le provoque. Ils se prennent corps à corps et luttent quelques instants avec des chances égales. Bertrand appelle la ruse à son secours. Il « joue d'un jeu si subtil » qu'il finit par faire perdre terre à son adversaire et le renverse sur le dos ; mais celui-ci ne lâche pas prise et l'entraîne à son tour dans sa chute. En tombant sur son champion, le jeune Du Guesclin se heurte contre un caillou pointu ; il a le genou à moitié coupé, et on est obligé de le relever en le proclamant vainqueur. Bertrand se fait panser par un barbier et porter chez sa tante, qui lui pardonne cette aventure, à condition qu'il renonce à

(3) Signalons qu'il existe une revue trimestrielle, *Gouren, informations*, éditée par la Fédération de Gouren, F.A.L.S.A.B., et qu'à Berrien (29), un centre *Ti ar Gouren* accueille toute l'année des stagiaires à la découverte des jeux et sports bretons.

(4) Siméon LUCE, *Histoire de Bertrand du Guesclin et de son époque. La jeunesse de Bertrand (1320-1364)*, Paris, Hachette, 1876, p. 14-15, 22-24.

(5) « C'estoit un beau chappel, d'or et d'argent ouvrez ».

ces amusements de vilain et n'essayera désormais ses forces que dans les joutes et les tournois (6).

2 - *Un beau lutteur en 1373*

Il est certain qu'une lecture attentive des documents de l'époque permettrait de trouver des mentions comme celle que donne La Borderie :

Jugon, dont le capitaine Robert de Guitté « avoit ung fils, **le plus bel luicteur** qu'on peust trouver »... (7).

Les témoignages du XV^e siècle

3 - *Les Bretons... fortes gens et bons luicteurs*

Gilles Le Bouvier, né vers 1386 et mort après 1455, signale dans sa description de la Bretagne :

« En ce païs a grant foison bons porrs de mer et grant foison beufz et vaches et bons petis chevaux, grans landes, forestz et petites rivières, et plain païs sans montaignes, et grans seigneurs, barons et grant gentillesse et de fors chasteaulx, et **fortes gens et bons luicteurs**, et les menues gens sont vestus de bureaux et sont bonnes gens de mer (8) ».

4 - *Les ducs de Bretagne n'oublient pas d'amener des lutteurs dans leurs voyages en France*

A - Pierre II voyage avec des lutteurs de familles nobles (1455)

Lorsque Pierre II, duc de Bretagne (1450-1457), va en 1455 à Bourges pour saluer le roi de France, il passe par Angers et Tours. Il est accompagné de nombreux seigneurs, officiers et gens de conseil.

(6) On trouve le texte original dans l'édition de Charrière : CUVELIER, *Chronique de Bertrand du Guesclin* (coll. *Documents inédits sur l'Histoire de France*), tome 1, p. 14-15 : Et quand Bertran oy que une luite y aura... / A un dimenche droit le jour on assigna, / Ainsi qu'après disner la place on ordonna. (...) [il remporte la victoire] Et lui fu sur son chief le noble priz posez ; / C'estoit un beau chappel d'or et d'argent ouvrez. (...) Il est fait mention de Bretons (comprenez des habitants de la Basse-Bretagne) dont l'un nommé « Ysorez ». Gaël Milin me signale que *La chanson de Bertrand du Guesclin* a été rééditée par Jean-Claude Faucon, Toulouse, éd. Univ. du Sud, 1990.

(7) A. DE LA BORDERIE, *Histoire de Bretagne*, tome IV, p. 28.

(8) *Le livre de la description des pays*, de Gilles Le Bouvier, dit Berry, premier roi d'armes de Charles VII, roi de France, publié pour la première fois... [par] le D^r E.-T. HAMY, Paris, Ernest Leroux, éditeur, 1908, (8)-264 p. 49.

« Il n'oublia pas des *luitteurs*, et ceux qui le suivirent en cette qualité sont d'un rang à n'être pas oubliés dans l'histoire. Ces *luitteurs* furent Olivier de Rostrenen, Guion de Kerguiris, Olivier de Kernechriou, Kergouet, Quenechevillic, et le Moel (9) ».

Comprenez que ces lutteurs appartiennent à la noblesse. Leurs noms, qui ont été conservés dans un compte de Guillaume de Bogier (1455), ont en effet une apparence nobiliaire. Il faut noter que tous ces noms sont linguistiquement d'origine bretonne et que les lutteurs étaient certainement de Basse-Bretagne.

B - Arthur III (1457-1458) envoie chercher des lutteurs en Basse-Bretagne

Pierre II meurt en 1457. Son oncle, le connétable de Richemont qui se trouve à Bourges lorsque Pierre II s'y rend, a dû y admirer les prouesses des lutteurs. Il va succéder à Pierre II sous le nom d'Arthur III. Il va à Tours pour rendre hommage au roi de France. A son entrée dans cette ville en janvier 1458 le nouveau duc fait porter deux épées devant lui « l'une la pointe en haut, comme duc de Bretagne, l'autre en écharpe comme Conestable de France ». Avant de quitter la Bretagne il avait pris le 31 décembre 1457 plusieurs mesures pour « oster aux ennemis de l'Etat la volonté de profiter de son absence pour entreprendre quelque chose contre la Bretagne ». Il a envoyé Jacques Rataud pour préparer son logement à Tours et parler au roi sur quelques affaires. Ces préparatifs ne lui font pas oublier les lutteurs :

« Il fit venir jusqu'à des *Lutteurs* de Basse-Bretagne, pour les mener à Tours, en donner le divertissement à la Cour de France. Il paroît que *les Lutteurs étoient fort à la mode en Bretagne*, qu'ils amusoient les Ducs ; presque *tous les comptes des Tresoriers sont chargés de sommes données à ces Lutteurs* (10) ». C'est un noble qui est chargé d'amener des lutteurs :

« Charles de Kaymer, Chevalier en Basse-Bretagne, pour luy amener des *luitteurs* dont il vouloit faire voir l'adresse au Roi (11) ».

(9) DOM LOBINEAU, *Histoire de Bretagne*, tome I, 1707, p. 657. Voir aussi tome II, 1707, c. 1195 où on retrouve la liste des « Genrilshomme (sic) et *luitteurs* que le Duc mena avec luy : (...) *Luictteurs* : Olivier de Rostrenen. Guion de Kerguiris. Olivier de Kernechriou. Yvon Kergoët. Charles de Quenechevillic. Jehan le Moel ».

Voir aussi MORICE, *Mémoires*, t. II, 1744, c. 1689 : « Gentilhommes et *Luictteurs* que le Duc mena avec lui. (...) *Luictteurs* : Olivier de Rostrenen. Guion de Kerguiris. Olivier de Kernechriou. Yvon Kergouet. Charles de Quenechevillic. Jehan Le Moel ».

(10) MORICE, TAILLANDIER, *Histoire*, tome II, 1756, p. 63.

(11) LOBINEAU, *Histoire*, tome I, 1707, p. 667.

On doit peut-être voir ici une preuve de la supériorité des lutteurs de Basse-Bretagne. Charles de Keymerc'h (12) était de la région de Bannalec, donc non loin de Scaër et de Rostrenen, localités dont les lutteurs étaient peut-être déjà renommés.

5 - *Tous les ans, des luttes bretonnes à Rome*

Les Bretons n'avaient pas d'université avant 1460 qui vit la création de celle de Nantes. Ils avaient l'habitude, qu'ils conservèrent, d'aller à Paris, à Angers, etc. Ils allaient également en Italie, principalement à Rome, où ils avaient une paroisse, Saint-Yves des Bretons, paroisse différente de celle de Saint-Louis des Français. Dans la ville se déroulaient des fêtes religieuses auxquelles s'ajoutait une réjouissance profane, le carnaval :

« Depuis longtemps très en faveur à Rome, il était célébré par des courses et des jeux variés qui se livraient sur le Testaccio, ou au pied de cette butte dans les prairies qui s'étendent le long du Tibre. Paul II, qui venait de construire pour son habitation [p. 258] le palais de Venise, transféra les courses au Corso, où il était plus à portée d'en jouir sans déplacement.

Le Testaccio toutefois ne fut pas abandonné, les Bretons en particulier, qui changent malaisément leurs habitudes, continuèrent d'y célébrer le Carnaval, pendant le XVI^e siècle. Il est raisonnable de penser que ces manifestations populaires bretonnes remontaient à une époque ancienne, au moins antérieure à l'innovation de Paul II [pape de 1464 à 1471], et par conséquent contemporaine de la fondation de Saint-Yves des Bretons.

Le spectacle que les Bretons donnaient aux Romains, en ces fêtes du Carnaval, était celui de leur exercice favori, chanté encore de nos jours par Brizeux : la lutte. **Il y avait deux lutteurs**, la compagnie faisait pour chacun d'eux les frais d'un habillement : **pourpoint de toile blanche, chapeau, ceinture de soie, et paire de gants, auxquels s'ajoutaient régulièrement trois chapons**, un de plus, sans doute, pour le vainqueur. Une collation champêtre suivait (13) ».

L'auteur fait remarquer :

(12) Voir Louis LE GUENNEC, *Nos vieux manoirs à légende*, Quimper, 1975, p. 6 : « Charles de Keymerc'h était capitaine de Concarneau en 1457 (...). Il reconstruisait en 1472 son château de Keymerc'h (...) en Bannalec ».

(13) B. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, « La Compagnie de Saint-Yves des Bretons à Rome » dans *l'École française de Rome. Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. XXXVII, 1918-1919, fasc. IV-V, p. 257-258 et n.2 qui renvoie à 249¹, f. 20, 25 v., 59 v., 78 ; 249⁴, f. 83.

« Les juifs faisaient une course dans un déguisement qui rappelle celui des Bretons :

Haveno i corridor vestiti bianchi...
Cherano di lunghezza insino ai fianchi
Ciascuno in capo un bizzarro cappello ».

(Poème de S. Penni, en 1513, dans Ademollo, o.c., p. 11).

Il continue :

« Les fêtes du Carnaval romain se signalèrent au XVI^e siècle par une effervescence désordonnée, contre laquelle se produisit une réaction. Les premières mesures restrictives apparaissent en 1550 ; après 1555 elles deviennent de plus en plus sévères.

Les Bretons interrogèrent leur conscience pour savoir s'ils pouvaient persévérer dans leur tradition. En 1568 on perçoit les premières marques d'hésitation. A l'ordre habituel de célébrer la fête « *ut moris est* », s'ajoutent des conseils de sagesse. La fête aura lieu, dit la compagnie, « *more solito et meliori, si possit, tamen modeste, sine strepitu et scandalo, honesto modo, propter antiquam consuetudinem* ». Visiblement elle désire que tout se passe correctement, mais demeure attachée à l'exercice national (14). En 1571 la question fut posée ouvertement : « *an luta testacea facta, et quod fieri contigerit in futurum expensis societatis, vel ne ?* ». On alla au vote, deux voix seulement se prononcèrent contre la lutte, celles de Jean Pauvert et de Jean Tasson, qui se dévoilèrent, par là, comme les auteurs de la proposition. Ils furent tous deux trésoriers, et désiraient peut-être, par la suppression de cette fête, réaliser une économie. Ils échouèrent par 12 voix dont celle des deux procureurs, Pierre Martin et Pierre Mahéo ; la lutte sortit victorieuse de l'épreuve (15).

Depuis 1569, le Carnaval avait commencé à perdre beaucoup de son entrain et de sa splendeur. En 1575, année du jubilé, il n'eut pas lieu. Cette année-là, il fut remplacé par une procession pontificale aux sept églises de Rome. Les Bretons trouvèrent l'idée bonne, ils l'adoptèrent et en 1578 ils renoncèrent à leurs jeux bruyants du Testaccio en faveur d'une procession aux sept églises. Ils restèrent fidèles à ce nouvel usage jusqu'à la fin (16). Des fêtes anciennes, il ne subsista que la conclusion nécessaire : la collation (17) ».

(14) L'auteur renvoie à « 246, f. 54 »

(15) L'auteur renvoie à « 246, f. 61 ».

(16) L'auteur donne la note : « *per andare la compagnia tutta alle sette chiese in loco della Festa di Testaccio, scudi 6* », 249^o, f. 224.

(17) *Ibid.*, p. 258-259. Renvoi à « 249^o, f. 224 ».

6 - *Le terme breton gouren apparaît au XV^e siècle.*

Le *Catholicon*, dictionnaire trilingue breton-français-latin, imprimé en 1499 (Ca), dont il existe une version manuscrite portant la date de 1464 (Cms), a eu deux autres éditions : Cb (vers 1500) et Cc (1521). Il donne le terme de *gouren* lutter et lutte, ainsi que son dérivé *gourener*, lutteur :

Cms 88 *Gouren*(...) *Gourener*.

Ca 98 b *Gouren* g. lutter (...)

Gourener g. lutteur (...)

Cb 98 b *Gouren*. g. lutter (...) ga. luttant. b. *gourener*(...) g. lutter. bri. *gouren* (...) g. lutte / ou lieu a lutter. b. *gouren / pe lech da gouren* (...) ga. de lutte. b. *a gouren* (...) g. lutte. b. *gouren*(...).

Gourener. g. lutteur (...).

Cc^o 76 *Gouren*. g. lutter. (...) g. lutter. b. *gouren*. (...) g. lutte ou lieu a lutter. b. *gouren / pe lech da gouren*. (...) g. lutte. b. *gouren* (...).

Gourener. g. lutteur. (...).

Ce terme de *gouren*, au sens général de lutte, se retrouve dans la longue poésie bretonne de 3602 vers intitulée *Le Mirouer de la Mort*, écrite en 1519 et imprimée en 1575 :

A nep tu su na nort, ne caffo confort muy,

Na sycour da gourenn, diouz den anep heny.

D'aucun côté, sud ni nord, il [le pêcheur] ne trouvera plus d'appui.

Ni de secours pour lutter, de la part d'aucun homme (v. 1653-1654).

On retrouve ce terme de *gouren* en cornique : *gwrynya* lutter, *gwrynyer* lutteur. Le terme breton et cornique est composé de *gou* + *ren*, alors que l'équivalent gallois *gwrthryn* semble avoir un préfixe différent (*gwrth* + *ryn*).

Les témoignages du XVI^e siècle7 - *Luttes à Guingamp, en 1505, en l'honneur d'Anne de Bretagne*

En 1505, quand la reine Anne de Bretagne visita son duché, on lui offrit à Guingamp, pour lui faire fête, le spectacle des luttes bretonnes qui se tenaient au cloître des Cordeliers.

« (...) elle [Anne] fit expédier, sous le nom de son mari Louis XII, des lettres de rémission (...). Ces lettres, transcrites dans le registre de la chancellerie de Bretagne de l'an 1506 (fol. 5 et 6) nous apprennent (...) plusieurs circonstances curieuses de la réception décernée à la reine Anne par son bonne ville de Guingamp (...).

Et environ deux ou troys heures après mydy d'icelui jour, pendant que nostredite compagne estoit allée *veoir quelques lutes* qui se faisoient iceluy jour au cloaistre des Cordeliers dudit Guingamp (...) (18) ».

8 - *Dom Mahé Baher, envoyé comme « bon luteur » à Vitré (1506)*

La Borderie cite une lettre (19) de Gui XVI, comte de Laval, baron de Vitré, qui était gouverneur de Bretagne et tenait un véritable état de prince. Il réside d'ordinaire à Vitré. Dans une lettre du 17 juin 1506, il dépêche un homme auprès de l'évêque du Léon. Il réclame également la venue de dom Mahé le Baher :

« faictes venir incontinent devers nous dom Mahé le Baher, **le bon luteur**, et qu'il amaine avec luy le meilleur luteur qu'il pourra trouver ou pays. Et gardez qu'il n'y ayt faulte ».

Et il ajoute à la fin de sa missive :

« Si ledit dom Mahé ne pavoit trouver luteur qui voulzist venir avecques luy, faictes qu'il viengne tout seul, mais qu'il n'y ayt faulte ».

La Borderie fait remarquer : « On appelait *dom* alors, non les religieux, mais les prêtres séculiers ; il est néanmoins assez étrange de voir un prêtre renommé pour sa supériorité en ce genre d'exercice. Peut-être bien s'agissait-il d'un clerc qui n'avait reçu que les ordres mineurs ». Mais nous verrons cependant que la lutte est également pratiquée par le clergé.

9 - *Lettre de rémission de Louis XII près Quimperlé (1510)*

Le début d'une lettre de rémission (20) du roi Louis XII, donnée en janvier 1510, montre quelle importance les gentilshommes attachaient à triompher dans ces luttes :

« Loys, par la grace de Dieu roy de France et duc de Bretagne, etc. Savoir faisons nous avoir reçu l'humble supplicacion et requeste des parens et amis consanguins de nos subjectz Guillaume Bizien et Artur

(18) Lettre de rémission datée du 17 décembre 1505, publiée par A. DE LA BORDERIE dans les *Mélanges d'histoire et d'archéologie bretonnes*, Rennes, 1855, tome I, p. 107, 108.

(19) A. DE LA BORDERIE, « Les luttes bretonnes au XVI^e siècle », dans *la Revue de Bretagne et de Vendée*, 32^e année, tome 4, décembre 1888, p. 470-471.

(20) Arch. dép. Loire-Atlantique, *Chambre des Comptes de Bretagne*, Registre de la chancellerie de l'an 1510, fol. 4, reproduit par Arthur DE LA BORDERIE, « Les luttes bretonnes au XVI^e siècle », dans *la Revue de Bretagne et de Vendée*, 32^e année, tome 4, décembre 1888, p. 471-472.

Hilary, contenant comme le dimanche précédant la feste S. Berthemer ou moys d'aougst derroin (août 1509), celuy Bizien se fust trouvé ou villaige de Kerlagannos en la paroisse de Radenez (21) ouquel villaige y avoit celuy jour assemblée en une chappelle y estante, fondée en l'honneur de saint Pierre et saint Paul, où anciennement y a de coustume avoir pardon, **luctes** et assemblée, et où ceux Bizien et Hilary avoient de coustume se trouver chascun an, et que, après avoir gagné les indulgences et pardons de ladicté chapelle, se fust audit jour trouyé luctes audit lieu : èsuelles luctes Yvon Denoualen se trouva, combien que avant celles heures n'eust de coustume se y trouver. Et en icelles luctes et assemblée se mit ledit Bizien à tenir le party des paroissiens de Lebin (22) et Cleguer et ledit Denoualen et autres gentilzhommes y estans à tenir le party du parsur des y assistans, savoir, de Radené, Guydel, Quezven et de ceulz de Cornoaïlle. Ausuelles luctes **furent mis pour lucter ensemble**, entre autres, savoir, de la part dudit Bizien ung nommé Anthoine le Poullain, et dudit Denoualen ung nommé Le Beuz, de l'évesché de Cornoaïlle. En laquelle lucte celui de Poullain se trouva le plus fort et abatit ledit Le Beuz ; et sur ce que Bizien dit audit Denoualen qu'il en eut mis ung autre et que Le Polain avoit abatu ledit Le Beuz, sourdirent paroles injurieuses entre eulx, et dist Denoualen audit Bizien : « Vilain ventrier, par le sang Dieu, je te monstreyrai bien que tu as gagné, et te tueray au premier lieu que te trouveray ! »

Et La Borderie commente : « De là une grosse querelle qui ne finit point sans mort d'homme (quoique la victime n'ait été ni Bizien ni Denoualen) et qui est curieuse surtout pour montrer quelle importance les gentilshommes attachaient à triompher dans ces luttes, combien cet usage était en faveur chez toutes les classes de la nation bretonne et profondément enraciné dans ses mœurs ».

10 - Un gentilhomme breton, lutteur, en Bourgogne (Nozeroy en 1519)

Nozeroy est dans l'actuel département du Jura, mais faisait partie de l'important duché de Bourgogne. Les relations Bretagne-Bourgogne mériteraient une étude approfondie. C'est probablement celles-ci qui

(21) A. DE LA BORDERIE : Aujourd'hui Redené, commune du canton d'Arzanno, arrondissement de Quimperlé (Finistère), et tout près de cette dernière ville.

(22) A. DE LA BORDERIE : L'ancienne paroisse de Lebin ou Lesbin forme aujourd'hui la commune de Pontscorff, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Lorient, et Lesbin n'est plus qu'un village de cette commune, voisin de Pontscorff. Cléguer, Guidel, Quéven sont trois communes du canton de Pontscorff, toutes situées à l'extrémité sud-ouest du Morbihan et limitrophes de celui du Finistère.

expliquent la présence d'un gentilhomme breton au pas d'armes de Nozeroy.

« Au pas d'armes de Nozeroy, un intermède de lutte est offert à l'assistance par un des personnages présents. Ce personnage est un gentilhomme breton; *car seigneurs aussi bien que manants excellaient en Bretagne à ce jeu national, s'y exerçaient dès l'enfance et, de plus, avaient d'ordinaire le don naturel.* Cet intermède n'était pas inscrit au programme; il fut intercalé le jour des Innocents, où, « pour l'honneur d'iceux », on avait d'abord décidé de ne rien faire. Donc « y eut un gentilhomme breton qui fit savoir à tous que, à heure de deux après-midi, il se trouverait sur les rangs pour prêter le collet à la lutte d'un chacun, trois prises; et celui qui mieux ferait aurait pour son prix un pourpoint de satin ».

La série de ces combats se déroula en présence des dames, très éprises de ce genre de spectacle. Une foule énorme y assistait aussi. « Ledit Breton abattit six (lutteurs) l'un après l'autre », après quoi, essoufflé, épuisé et à bout de forces, il fut abattu à son tour par un « nommé Parigny, qui est de ce comté de Bourgogne » et qui reçut le pourpoint de satin. Ce qui ne veut pas dire que Parigny était meilleur lutteur, car il arrivait tout frais après les six batailles de l'autre. La chute du Breton, à la longue, était certaine, et tout ce qu'il avait voulu montrer était combien de temps il pourrait tenir contre combien de lutteurs nouveaux (23) ».

11 - Les lutteurs anglais gagnent... car les Bretons sont absents au Camp du Drap d'Or, où François 1^{er}, grâce à un « tour de Bretagne » se révèle meilleur lutteur qu'Henri VIII, roi d'Angleterre (1520)

On peut lire dans les Mémoires du maréchal de Florange :

« Après les joustes (et) les luytiers d'Angleterre venoyent et ceux de France, et luytoyent devant les roys et devant les dames, qui fut beaulx passe temps; et y avoit de puissants luytteurs, et *n'avoit poinct le roy de France faict venir les luytteurs de Bretagne et eurent les Anglois le pris.* Et après, allèrent tirer de l'arcque (...).

Après, ils se retirèrent à ung pavillon le roy de France et le roy d'Angleterre et là buverent ensamble. Cela faict, (print) le roy d'Angleterre print le roy de France au collet et luy dist : « Mon frere, je veulx

(23) Relation de la fête d'armes de Nozeroy, dans PROST, *Traité du duel judiciaire*, 1872, p. 245, cité d'après JUSSERAND, *Les sports et jeux d'exercice dans l'ancienne France*, 1901, p. 172-173.

luytter à vous», et luy donne ungne estrappe ou deux. Et **le roy de France, qui est fort et bon luytteur, luy donne un tour de Bretaigne et le jette par terre et luy donne ung merveilleux sault**. Et vouloit le roy d'Angleterre encorre reluytter, mais tout cela fut rompu et failloit aller souper (24)».

Le tour de Bretaigne dont il est fait mention est probablement un croc-en-jambe (25). Les lutteurs *Anglois* étaient en réalité des lutteurs de Cornouaille britannique (26). Ces Cornouaillais semblent avoir tenu en Grande-Bretagne le rôle des Bretons de ce côté-ci de la Manche. Il est regrettable que les Bretons n'aient pas été présents au Camp du Drap d'Or car nous aurions eu là le premier tournoi interceltique. Il faudra attendre, sauf erreur de ma part, l'année 1551 pour voir les Bretons s'affronter aux Cornouaillais, et de nouveau à partir de l'année 1928 qui vit à Quimperlé le premier championnat interceltique, qui fut suivi de beaucoup d'autres. La demande de lutteurs cornouaillais est mentionnée dans :

« Thomas Cromwell, le tout-puissant ministre d'Henri VIII, s'en faisait envoyer [des lutteurs] de Cornouailles ; son ami Godolphin lui en adressait deux des plus habiles, « mais qui ne parlaient guère bien anglais » (27).

12 - Rabelais mentionne la « jambette » à la mode de Bretagne (1532)

On peut lire dans *Pantagruel* ch. XII :

« ... pour bailler l'estrapade à ces vins blancs d'Anjou qui font la **jambette**, collet à collet, **à la mode de Bretaigne** ».

L'estrapade est un supplice et une jambette un croc-en-jambe.

(24) *Mémoires du Maréchal de Florange dit le jeune aventureux*, publiés... par Robert GOUBAUX et P. André LEMOISNE, t. I (1505-1521), Paris, Renouard, 1913, p. 272.

(25) C'est l'hypothèse retenue par La CURNE DE SAINTE-PALAYE, *Dictionnaire historique de l'ancien langage françois ou glossaire de la langue françoise depuis son origine jusqu'au siècle de Louis XIV*, t. 3, 1877, p. 118. Le Roux de Lincy écrit « Un tour de Breton. Un croc-en-jambe » (*Le livre des proverbes français*, 2^e éd., Paris, 1859, t. I, p. 327).

(26) De Helston, selon W. TREGONING HOOPER, *The Story of cornish wrestling and its relations with Brittany*, (Read at the Annual Meeting 10th December, 1953), p. 92 : « In 1520 Cornish Wrestlers from Helston were sent to the « Field of the Cloth of Gold ». Je remercie Paul Le Joncour de m'avoir communiqué une copie de ce document.

(27) JUSSERAND, *Les sports...*, p. 176, qui ajoute en note : Godolphin se met aussi à la disposition de Cromwell pour le cas où Henri VIII irait à Calais : il lui enverrait de Cornouailles, au premier signe, six ou huit lutteurs de choix : « a vj or vij tryd wrastlers yff they have any commoudment ther to ». ELLIS, *Originals Letters*, 3^e série, t. II, p. 220.

13 - *Le célèbre chirurgien Ambroise Paré assiste à une lutte et fait l'autopsie d'un lutteur mort en combattant (1543)*

Ce passage a été plusieurs fois reproduit (28). Il donne la première description d'un spectacle de lutte, lutte qui se termine par la mort d'un des lutteurs. La scène se passe en Basse-Bretagne, et Ambroise Paré relève même une remarque dite en breton.

« Monsieur d'Estampes, pour donner pasetemps et plaisir à mes dits seigneurs de Rohan et de Laval, et autres gentilhommes, faisoit venir aux festes grande quantité de filles villageoises pour chanter des chansons en bas-breton, où leur harmonie estoit de coacer comme des grenouilles, lorsqu'elles sont en amour (29). Davantage leur faisoit dancer le triori de Bretagne et n'estoit sans bien remuer les pieds et fesses. Il les faisoit moult bon ouyr et voir. Autres fois faisoit venir *les luitteurs des villes et villages*, où il y avoit prix. Le jeu n'estoit point achevé qu'il n'y eust quelqu'un qui eust un bras ou jambe rompue, ou l'espaule ou hanche démise.

Il y eut un petit Bas-Breton bien quadraturé, fessu et matériel, qui tint longtemps le berlan, et par son astuce et par sa force en jetta cinq ou six par terre. Il survint un grand Dativo, magister d'eschole, qu'on disoit estre l'un des meilleurs luitteurs de toute la Bretagne. Il entre en lice, ayant osté sa longue jaquette, en chausse et en pourpoint, et, estant pris, le petit homme il sembloit que s'il eust été attaché à sa ceinture, il n'eust pas laissé de courir. Toutes fois quand ils se prindrent collet à collet, ils furent longtemps sans rien faire, et pensoit on qu'ils demeureroient esgaux en force et astuce ; mais le petit fessu se jetta en sursaut et d'emblée sous ce grand Dativo, le chargea sur son espaule, et le jetta en terre sur les reins tout estendu comme une grenouille, et alors tout le monde commença à bien rire de la force et astuce du petit fessu. Ce grand Dativo eut un grand despit d'avoir esté ainsi jetté par terre par un si petit homme : il se releva tout en cholère, et voulut avoir sa revanche. Ils se prindrent de rechef collet à collet, et furent encore un bien long temps à leurs prises, ne se pouvant mettre par terre : enfin ce grand homme se laissa tomber sur le

(28) Par Lionel BONNEMÈRE, dans la *Revue des Traditions Populaires*, t. IV, juillet 1889, p. 402 et 403 (non consulté), par A. MORICET, « Les luttes de Basse-Bretagne au XVI^e siècle » dans la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, t. 1, 1889, p. 209-212, par J. TRÉVÉDY, « Les luttes au XVI^e siècle », dans le *Bulletin de la Soc. archéol. du Finistère*, t. 17, 1890, p. 9-16. Voir p. 12-16. La phrase en breton a été étudiée par Émile ERNAULT, « Une phrase en moyen breton », dans la *Revue celtique*, t. XV, 1894, p. 149-154. Voir aussi t. XVI, 1895, p. 181, n° 1.

(29) Ce jugement péjoratif semble contredit par la phrase « Il les faisoit moult bon ouyr ». Les étrangers utilisent souvent des comparaisons peu flatteuses pour les langues qu'ils ne comprennent pas. Voir mon article « Les Bretons bretonnants... » dans les *Mém. de la Soc. d'Hist. et d'Archéol. de Bretagne*, t. 61, 1984, p. 119-122.

petit, et tombant mit son coude au creux de l'estomach, et luy creva le cœur et le tua tout mort. Et sachant luy avoir donné le coup de la mort reprint sa longue jaquette, et s'en alla la queue entre les jambes, et s'éclipsa voyant que le cœur ne revenoit point au petit homme pour vin, vinaigre, ny autres choses qu'on luy présentast. Je m'approchay de luy, tastay le poulx qui ne battoit nullement, alors dis qu'il étoit mort. A donc les Bretons qui assistoient à la luitte dirent tout haut en leur baragouyn : *An draze men raquet. Enes rac ur bloa so abeudeux heneleze barzan gourem enel ma moa en goustum.* C'est-à-dire, « cela n'est pas du jeu » (30).

Et quelqu'un dit que ce grand Dativo estoit coustumier de ce faire, et qu'il n'y avoit qu'un an qu'il avoit fait le semblable à une lutte.

Je voulus faire ouverture du corps mort, pour sçavoir qui avoit esté cause de cette mort subite ; je trouvai beaucoup de sang espandu au thorax et au ventre inférieur, et m'efforçay de cognoître quelque ouverture du lieu d'où pouvoit estre sorti telle quantité de sang, ce que je ne sceu, pour quelque diligence que sceu faire. Or je croy que c'estoit *per diapedesin ou anastomosin*, c'est-à-dire par l'ouverture des bouches des vaisseaux, ou par leurs porosités. Le pauvre petit luitteur fut enterré (31).

14 - Description d'une lutte dans le pays de Rennes selon Noël du Fail (1548)

Noël du Fail a donné, dans *Les baliverneries d'Eutrapel*, une intéressante et vivante description d'une lutte qui a eu lieu dans le pays de Rennes. Afin d'en faciliter la lecture, j'ai modernisé le texte et quelquefois donné des équivalents modernes (signalés par l'utilisation d'italiques). Je tiens ici à remercier vivement Gaël Milin, l'éditeur des baliverneries, qui a eu l'amabilité de corriger mon essai. Le texte de N. du Fail est riche mais difficile, mais comme me l'écrit G. Milin « ce serait dommage qu'un texte aussi beau, par excessif fétichisme « d'antiquaire(s) », ne soit pas plus largement connu ». Les lecteurs curieux pourront se rapporter à l'édition (32) du texte original.

« Il y avait deux gentilshommes voisins qui, devant deux notaires,

(30) Cette phrase est fautive. Si l'on en croit la traduction, elle contient des lacunes et des transpositions. Ernault, dans son étude, propose de lire : *An dra-se ne ra ket ! - Hennezh (en deus graet) evel ma oa en goustum, rak ur bloaz zo ab'en deus (graet) hevelep e-barzh ar gourenou* (orthographe modernisée), c'est-à-dire : Cela ne fait rien ! - Celui-là a fait comme d'habitude, car il y a un an depuis qu'il a fait de même aux luttes.

(31) Cité d'après TRÉVÉDY, *op. cit.*.

(32) Voir la thèse de Gaël MILIN, *Les baliverneries d'Eutrapel*, Paris, Klincksieck, p. 38-41.

avaient, *selon les règles*, déposé une bonne somme de deniers, sur *une entreprise de lutte* : l'un stipula, l'autre *accepta*. Eutrapel jamais ne *manquait* de telles assemblées, car toujours *il s'y trouvait* à propos comme tambourin à noces et toujours le plus que bien venu.

Le jour dit venu, chacun amena des lutteurs tous à *toute* épreuve et expérimentés : *les* uns de Mordelles, *les* autres des Planches [en Pacé], de Beaumanoir [en Bruz], et étant arrivés au pré, lieu *déterminé* par le contrat, chacun présenta son homme. Le premier qui entra eut nom Pasquier, qui avait lutté le dimanche précédent à Gévezé, et sachant bien qu'on lui *donnerait* un *adversaire solide*, il entre avec son pourpoint étroit, sa chemise attachée entre les jambes avec une aiguillette [= cordon servant à attacher les chausses], parce qu'il n'avait *pas* su trouver de braies à *emprunter*. L'autre, *très entreprenant*, entra par un autre côté, bien échauffé et avec *un air de défi*, protestant par son grand Dieu qu'il ne lui *résisterait pas plus* qu'un grain de mil dans la gueule d'un bélier (...).

De ce pas il se baisse, prends de l'herbe et s'en frotte les mains par une singulière façon de faire ; s'en vient à Pasquier les bras tendus avec un élargissement de main disant : « Donne-toi garde de moi, si tu veux ». Siclère, l'un des juges commis, se leva, son chapeau *sous* son aisselle, disant que le jeu devait être sans vilénie, et qu'ainsi *il était pratiqué dans* tout le pays, et qu'il ne gagnerait rien à lui rompre un bras ou autre chose et autres cas [choses] qu'il promettait *de* dire, à *moins* qu'il eût été vu favori. Le galant n'en fait pas grand compte et *en tout et pour tout* lui dit que c'était un habile homme et qu'il se mêlat de frotter ses couilles au soleil. Pasquier pâlisant— *en* partie pour abaisser la gloire de ce jeune homme et vivement l'aborder, *en* partie aussi (*puisqu'il faut* dire le vrai) d'un petit peu de peur que lui faisait ce grand mangeur d'honneur—va à lui sans daigner ou *toucher* la main ou faire autres *politesses* qu'on fait *au* commencement.

Vous avez autrefois vu deux chiens qui n'osant *s'attaquer* se tournent l'un vers l'autre en grondant n'attendant que le coup. Tels étaient ces gens de bien tournant à l'entour du cercle, tachant *de* toutes *les* manières de se happer chacun à son avantage, et Eutrapel criait : « Au diable soit *de* ce ramassis de vilains et grippez vite ment ». Pasquier, fin et rusé, prend mon homme par le bras droit, le charge du croc dedans, l'enlève et tellement le poursuit que le pourpoint (ô méchante toile) se rompt et emporte sa pièce hautement et net. Au moyen de quoi le coup fut si grand que tous deux vont tomber aux deux *coins* du jeu, avec Dieu sait quelle *rapidité* : *celui-ci* à cause de sa force renversée par l'espoir qu'il avait que tout tiendrait coup, l'autre par un même moyen ayant mis sa force en l'air, se confiant en même sécurité que son compagnon. O la belle chute ! deux gros lourdauds, deux gros mâtins, il semble ouïr un grand chêne en

la forêt de Brocéliande qui par la force du vent déraciné, tombant renverse tout ce qu'il trouve.

De cette secousse ne s'épouvante guère Pasquier, *il fit même le brave* : toutefois il s'excusa au mieux qu'il put sur son pourpoint le regardant de travers, maudissant je ne sais quel coquin de couturier qui le lui avait *cousu* il n'y avait pas trois jours, parce qu'il n'était, ni de près ni de loin, honnêtement cousu.

Pour cela, qu'à cela ne tienne (dit Eutrâpel) tenez, voici votre diable *d'affaire* (lui en baillant un).

Le *lourdaud* endossa sur sa grosse échine ce pourpoint tout fin neuf, regarda haut et bas s'il lui était bien fait, saute trois pas *de côté*, puis en haussant les épaules, roulant les yeux, s'en vient à Pasquier qui ne faisait pas moindres mines qu'averse partie : de première entrée *se crochent l'un l'autre* non guère gracieusement. Pasquier fait *si bien par ses efforts* qu'il gagne l'épaule gauche et sur *celle-ci avec courtoisie* lie sa main, tachant à toute force lui mettre le bout de l'orteil au jarret. L'autre voyant la prise être de dangereuse défaite, lui met les deux mains par *dessous* la poitrine, tint raide le jarret se forçant le lever mais rien ! Pasquier qui entendait la ruse, laissant l'épaule, saisait seulement le bras, tournant pour voir s'il le pourra *quelque peu* ébranler ; il le croche ; tantôt il lui donne le coup de biais, tantôt lui *donne* la jambe, toujours le pied en l'air tachant s'il peut (mais non) lui mettre cul en giron, une fois l'ébranlant d'un côté, pour *rapidement* le détourner de l'autre d'un tour de bras. L'autre, de la même *façon* l'empoigne au travers du corps en le levant et en se voulant *se soustraire* de lui par une *ruse* le laissa aller ; *néanmoins* il ne veut tomber, il en a fait serment. Il ne trouve cela ni beau ni honnête. Il aimerait mieux avoir perdu un bon liard barré.

— Comment (dit Eutrâpel) que veut dire tout ceci ? Ils ne tomberont donc ni l'un ni l'autre, se moquent-ils des gens ? font-ils cela tout exprès pour nous faire attendre ? par Dieu je m'en irai, car je commence à avoir faim.

Les pauvres diables *se battaient* encore, cherchant tous les moyens de *se culbuter l'un l'autre* ; il y eut quelque controverse pour une chute, mais il fut décidé que le saut devait pour le moins avoir trois quarts d'aune. Ils *s'empoignent* et de plus belle recommencent à escrimer des pieds. Les uns sont là qui disent : « Donne-lui du croc dehors ! ». L'autre : « Poursuis ta prise ! ». L'autre (qui y étant ne fut jamais si *embarrassé*) : « Si c'était moi, il ne m'arrêterait guère par un tel bout ». L'autre qui semble leur venir en aide par un *discret* haussement d'épaule, s'allongeant le bout des doigts de fâcherie ; l'autre ayant la bouche ouverte, regardant par *dessus* l'épaule de plus près, se haussant sur le bout des orteils.

« Je vous dirai, dit Eutrapel, nous pouvons bien en mettre deux autres car ceux-ci ont marchandé ensemble, ils se connaissent ».

Les juges délégués en furent de cet avis, même Louaybault de Partenay le confirma et qu'il l'avait vu pratiquer quelquefois à la lande d'Ercé et au mail de Lancé [Noyal-sur-Seiche]. L'arrangement donné, chacune des deux parties dit qu'ils avaient gagné, et qu'ils ne se souciaient pas de tout cela : qu'on amenât un homme et que de leur côté ils en fournissaient un ! Les mêmes allégations et pareils arguments étaient avancés par les autres. Sur lequel différend, Eutrapel qui mourait de faim *tout à fait*, prit congé de la compagnie, et en route pour la maison *proche* qu'il pensait trouver pour apaiser la *colère* de son ventre affamé comme un loup. Ce que voyant, la compagnie en fit autant, chacun prenant congé ».

15 - *L'aumônier d'un cardinal enseigne la lutte (1549)*

On peut relever dans le *Discours sur les duels*, écrit par Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantôme, le récit d'un combat entre le baron des Guerres et le seigneur des Fandilels livré le 16 juin 1549 :

« Les voilà donc entrez dans le camp, toutes solemnitez et criées faites et requises (...) [Le baron blessé par un coup d'épée] en prévoyant son inconvénient, s'advisa d'aller aux prises et la lutte, y ayant esté *très-bien dressé par un petit prestre breton, qui estoit aumosnier de M. le cardinal de Lenoncourt son parent* ; et ayant aussitost porté son homme par terre et le tenant sous luy, n'ayant ne l'un ne l'autre nulles armes offensives, car elles leur estoient désemparées des mains pour mieux se servir de la lutte, se terrasser et porter par terre (...) (33) ».

On trouve dans les *Mémoires* de Brantôme d'autres passages qui montrent que les Bretons étaient traditionnellement considérés comme les meilleurs.

« Il [M. de Sarlabous] estoit *bon à la lutte*, encores qu'il se monstrast très-foiblet ; mais sçavoit l'adresse, si bien qu'il emportoit par terre de plus grandz, plus hautz et plus robustes que lui ; et *en avoit appris l'adresse d'un Ferrarois* qu'on appelloit Colle, qui estoit venu à la court de France exprez pour s'esprover, dont on n'en vist jamais un pareil, et *n'en desplaie aux Bretons*, car il portoit par terre tant qu'il en venoit, tant il estoit addroit ; et avoir ainsi dressé ce conte [de Sarlabous] (34) ».

« [M. de la Chastaigneraie] et pour la lutte, il n'y avoit *aussi bon*

(33) *Œuvres complètes de Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantôme publiées (...)* par L. LALANNE, t. 6, Paris, Mme Vve Jules Renouard, 1873, p. 237.

(34) *Ibid.*, p. 140-141.

lutteur breton, ou autre fust-il, qu'il ne portast par terre; car outre sa force, il y avoit une grande adresse (35) ».

16 - *A Châteaubriant, les Corniques et les Bretons s'affrontent (1551)*

Dans un article concernant l'histoire de la lutte cornouaillaise et ses rapports avec la Bretagne (36), on peut lire :

« En mai 1551, Edouard VI envoya le Lord Marquis en France pour investir le roi français Henri II de l'Ordre de la Jarretière ». La Cour de France était alors à Châteaubriant dans le sud de la Bretagne ».

Hoby dans son autobiographie ou journal dit :

« Le roi de France procura à mon Lord Marquis d'agréables plaisirs et divertissements, parfois en jouant au tennis, parfois en chassant le sanglier et parfois au moyen de *ses Bretons très fougueux luttant avec les paysans cornouaillais de mon lord* qui avaient fort à faire pour les vaincre (37) ».

17 - *Les trois « beaux luiteurs » de Bonaventure des Periers (1558)*

Dans ses *Nouvelles récréations et joyeux devis*, Bonaventure des Periers écrit : « (...) il trouva une riche maison de gentilhomme de Bretagne, où il y avoit trois filz de bon aage et de belle taille, beaux danseurs de passe-piedz et de trihoriz, *beaux luiteurs, et n'en eussent craint homme collet à collet* ».

18 - *Les prix : pourpoint et aiguillette (1563, 1572-1573, 1590-1591)*

Nous avons vu qu'à Rome il était question de chapons, ailleurs à Nozeroy un gentilhomme breton promet un pourpoint de satin. Ambroise Paré parle de prix sans plus de détail. Noël du Fail décrit un combat où

(35) *Ibid.*, p. 273.

(36) *The story of cornish wrestling and its relation with Brittany*, by W. TREGONING HOOPER (Read at the Annual Meeting 10th December, 1953), p. 88-97.

(37) In May 1551, Edward VI sent the Lord Marquis to France to invest the French King, Henri II, with the « Ordre of the Garter ». The French Court was then at Chateaubriant in the South of Brittany. [p. 93] Hoby in his autobiography or journal says :- « The French King shewed my Lord Marquess great pleasure and disport, sometime in plaining at « tenice », sometime hunting the « bore » and sometimes « with his great boisterlie Britons wrestling with my lorde's yemen of Cornwall, who had much a-do to get the upper hand of them ».

deux gentilhommes ont misé sur leur champion. Les comptes des paroisses de l'actuel Finistère apporte quelques autres témoignages.

– 1563 : chapelle Saint-Laurent (Lanniron) [Ergué-Armel]. Les comptes mentionnent la dépense pour les 9 et 10 août 1563 « Pour le **pourpoint** aux lutteurs le jour de la fête... » (38).

– 1572 - 1573 : chapelle Notre-Dame-des-Portes à Châteauneuf-du-Faou ; « En un **porpoint** et **aiguillettes** pour les luteurs, le jour du pardon [le dernier dimanche d'août], 11 sols 7 deniers » (39).

– 1590-1591 : même lieu : « Aux lutteurs pour leur vin, parce qu'ils ont laissé le **porpoint** à l'église, 8 sols, 4 deniers » (40).

– 1619 : chapelle Notre-Dame du Vieux-Marché. En 1619, on y célébrait les fêtes de saint Germain en juillet, saint Eutrope, saint Mau-detz, saint Antoine en janvier, saint Herbault le mardi de Pâques. Au jour du grand pardon, en juillet, il y avait des luttes (41).

On ne trouve pas, à cette époque, mention du fameux bélier qui était donné au vainqueur et qui explique l'expression bretonne **Aet eo ar maout gantan** ! « le mouton est allé avec lui », c'est-à-dire il a remporté la victoire, expression qui s'applique à toute compétition.

19 - Henri IV assiste à des luttes près de Rennes (1598)

On peut lire dans les *Preuves* de dom Morice :

« Le Mercredi 13 May audit an [1598], le Roi [Henri IV qui séjournait à Rennes] (...) alla à la chasse à la Prevallaye, où fut prit un loup, **puis fait des lutes**; prindrent un lievre monstre, ayant deux corps, huit jambes, une teste, & trois oreilles, ainsi que plusieurs ont rapporté qui estoient à ladite prinse » (42).

Les témoignages du XVII^e siècle

20 - La lutte à Plogonnec (1601-1607, 1623), à Châteauneuf (1619) et à Hanvec (1622)

– 1601-1607 : à la chapelle Saint-Denis à Plogonnec : « Le compte de

(38) *Bull. dioc. d'Hist. et d'Archéol.*, Quimper, 1909, p. 27.

(39) *Ibid.*, 1905, p. 177.

(40) *Ibid.*

(41) *Ibid.*, 1905, p. 187.

(42) DOM MORICE, *Preuves*, t. III, col. 1757.

1601 signale que l'on dépense 5 sous pour acheter une *bonnet* aux lutteurs, aux fêtes de Notre-Dame et de Saint-Denys. Trois ans plus tard, on leur octroiera *des ceintures de cuir pour retenir leur pantalon*. En 1602, on fait venir au pardon, pour divertir la foule, des bateleurs et des comédiens. Après 1607, il n'est plus question de ces mimes ; les comptes ne signalent plus que les lutteurs, à qui on donne désormais comme gratification des « *éguilletes* », c'est-à-dire des insignes de décoration. Certaines années, les luttes avaient lieu à trois reprises, près de la chapelle : aux pardons de notre N.-D. de Pitié, de N.-D. de Tréguron et de Saint Denys. Outre les luttes, il y avait aussi le jeu de la soule » (43).

— 1619 : à la chapelle Notre-Dame du Vieux-Marché en Château-neuf : « Au jour du grand pardon, en Juillet, il y avait des luttes » (44).

— 1622 : le jour de la sainte Madeleine avait lieu le grand pardon de l'église paroissiale d'Hanvec : une grande foire se tenait à Hanvec à cette occasion. Les lutteurs y étaient convoqués et la fabrique marque ce que lui a coûté « une *paire de gand* pour les lutteurs le jour de la Magdeleine » (45).

— 1623 : aux jours des pardons de saint Thuriën et de saint Étienne, le compte de 1623 [de l'église paroissiale de Plogonnec] signale des *éguilletes et de l'argent* à distribuer aux lutteurs (46).

— dans les comptes de la chapelle de Saint-Théléau [Plogonnec], de 1604 à 1678, il est dit que le pardon était publié dans les rues de Quimper. *On annonçait également les luttes et le prix réservé au vainqueur* (47).

21 - Il est interdit aux prêtres de participer aux luttes (1612).

Le fait que l'on interdise aux prêtres de quitter leur soutane pour danser et lutter montre que ceux-ci étaient coutumiers du fait, la lutte étant très populaire. Nous avons un livre en breton, imprimé à Nantes en 1612, destiné au clergé, où on peut lire :

« *A hané eo diffennet out an tut à llys monet da guelel na bezaff present è spectacloù public, euel ma eo comediñou profan, bancquedou, mascaradennou, hoariou, danczou, Gourenerez, chasceal, festou dez, ha festou nos, ha heuelep traezou indign ves à prescâcc vn bellec, euel ma eo en mat discleryet gât | an Canonyou sacrr. Can. Épis. dist. 25 de vita et*

(43) *Bull. dioc. d'Hist. et d'Arch.*, 1940, p. 152-153.

(44) *Ibid.*, 1905, p. 187.

(45) *Ibid.*, 1912, p. 368.

(46) *Ibid.*, 1940, p. 145-146.

(47) *Ibid.*, 1940, p. 150.

honestate Clericorum, ha gant an Concil à Trante, ezynt an oll prohibet Sess. 14. c. 6. et sess. 25. c. 14. (48)».

A cause de cela il est défendu aux hommes d'Église d'aller voir et assister aux spectacles publics comme les comédies profanes, les banquets, les mascarades, les jeux, les danses, les luttes, la chasse, les « festoù deiz » (fêtes de jour) et « festoù-noz » (fêtes de nuit), et autres choses indignes de la présence d'un prêtre, comme cela est bien expliqué par les Canons sacrés et par le Concile de Trente, ils sont tous prohibés.

(...) «*pé quen dishonest eo guelet vn Bellec, pé vn Religius, oz ober an traezouman, oz quittat an Bellec è saé hac è soudanê eguit danczal ha gouren, hac an Religius è froch; pé ò guelet oz dâczal gâto* (...) (49)».

Comme il est indécent de voir un prêtre, ou un religieux, faire de telles choses, le prêtre quittant sa robe et sa soutane pour danser et lutter, et le religieux son froc, ou à les voir danser avec eux [les habits].

Ces interdictions, qui s'expliquent par une nouvelle attitude des autorités religieuses (Contre-Réforme), se retrouvent dans les statuts synodaux de l'évêché de Léon (1613-1651) :

« A l'occasion des fêtes et pardons, avaient lieu des jeux et divertissements que les statuts énumèrent comme autorisés pour les laïques : la course, la saut des obstacles, la quintaine, la *lutte* et la course des chevaux. Mais ces jeux sont interdits aux clercs. « *Qui enim turpius quam clericos imperitæ plebeculæ spectaculo esse ad jocos, [p. 260] risus, ludibria, et cum obnitentibus brachiis, moleque ipsa exudantis corporis obluant vires suas luctando tentant, nunc pendere in aerea, nunc cum dedecore, notaque, resupino corpore in frigido jacere solo? aut quid periculo propius quam premi, trahi, rapi, distrahi, quocumque colluctantis furor inclinat, eo indecore et ferri et impelli?* » Après une si vivante description de la lutte, les clercs devaient modérer ce penchant que tout Breton a de mesurer ses forces. De plus, il leur était interdit, au moins en public, d'essayer ses forces avec des laïcs pour savoir qui lancerait plus loin une lourde pierre, « *ne cum laïcis, jactu alterno lapidis vires probaturi corporis in publicum prodeant* » (50).

22 - Des luttes organisées pour les jeunes gens et pour les enfants (vers 1616-1644)...

Il est intéressant de relever l'existence de luttes organisées pour les enfants depuis au moins le début du XVII^e siècle.

(48) *Confessional*, 1612, p. 22-23 nch.

(49) *Ibid.*, p. 23 nch.

(50) *Bull. dioc. d'Hist. et d'Archéol.*, 1915, p. 259-260.

— 1616-1627 : les comptes de la chapelle de la Trinité, en Châteauneuf, mentionnent, aux dépenses « des *aiguillettes* et *gants* pour faire jouer et lutter les jeunes gens, des rubans et épingles pour les jeunes filles » (51) Faut-il croire que les jeunes filles luttaien ? Cela me semble improbable, et il est plus vraisemblable que les rubans et épingles devaient les récompenser pour d'autres jeux.

— Chapelle de Saint-Trémeur, en Châteauneuf : le grand pardon avait lieu le dimanche après la fête de Saint-Trémeur, en novembre. On y dépensait 38 sols en *aiguillettes et gants* « pour être exposés entre les jeunes gens » (52).

— 1634-1644 : à la chapelle Saint-Thégonnec en Plogonnec : « Les archives paroissiales possèdent les comptes de la chapelle, de 1624 à 1668. Ils nous apprennent que des « *aiguillettes* » étaient distribuées aux jeunes gens qui sortaient victorieux de la lutte, au jour du pardon, en la fête de l'Ascension. Il y avait aussi ce jour-là des *luttons d'enfants*. Le compte de 1634 fait pour eux la dépense « *d'éguillettes* ». Plus de trace de ces luttons de jeunes gens ou d'enfants à partir de 1645 » (53). Eugène Loudun, cependant, écrit en 1862 : « Les luttons débutent par les plus jeunes : des adolescents, des enfants presque, de douze à quatorze ans, se dépouillent de leur veste, se prennent à bras le corps, et cherchent à se jeter par terre » (54).

23 - Description de luttons dans la région de Morlaix (1626)

Le comte de Souvigny, lieutenant général des armées du Roi, se trouvait en 1626 dans la région de Morlaix. Il donne (55) une description intéressante d'une fête célébrée à l'occasion d'une première messe. Ce passage mérite d'être cité en entier :

« Un prêtre de sa terre [de Mme de Brézal] nous pria à sa première messe et à son festin. Nous fûmes surpris de voir les poignées de cartes de jeu que les paysans jetoient dans le bassin à l'offrande (56), et beaucoup

(51) *Bull. dioc. d'Hist. et d'Archéol.*, 1905, p. 187.

(52) *Ibid.*

(53) *Bull. dioc. d'Hist. et d'Archéol.*, 1940, p. 159.

(54) *La Bretagne, Paysages et récits*, p. 148.

(55) *Mémoires du comte de Souvigny, lieutenant général des armées du Roi*, publiés d'après le manuscrit original pour la Société de l'Histoire de France, par le Baron Ludovic de Contenson. t. I (1613-1638), Paris, Librairie Renouard, 1906. Sur la Bretagne voir p. 143-161, et ici p. 154-156.

(56) A ce sujet est donnée une note de bas de page : « On ne peut guère expliquer cette « offrande » que comme un sacrifice de dévotion accompli à la suite d'une « mission », où les prédicateurs auraient parlé contre la passion du jeu (communication de M. H. d'Allemagne) ».

plus quand nous eûmes vu l'appareil du festin, sous une feuillée longue de plus de deux cents pas, à double rang de tables, et tout au bout celle qui étoit préparée pour Mme de Brézal, ses demoiselles et toute la noblesse conviée. Cette table et les deux autres furent servies par cent garçons, vêtus en Bas-Bretons, selon l'usage [p. 155] du pays, avec des livrées. On demeura plus de trois heures à table. Vers la fin, ces pauvres gens, qui se portoient bien, s'avançoient près de notre table et burent à la santé de Mme de Brézal, un genou en terre. Sortant de là, nous trouvâmes sur une belle pelouse le peuple de cinq ou six paroisses, qui étoit assemblé chacun en son particulier, ayant à leur tête celui qui étoit préparé pour lutter. Celui-là qui en avoit un autre en tête, vis-à-vis de lui, s'avançoit à mi-chemin, et étant proches [ils] se faisoient civilités l'un à l'autre en disant que c'étoit beaucoup d'honneur à lui d'avoir affaire à un homme qui fût en si bonne estime. L'autre répondoit à propos, et promettoient tous deux, touchant à la main l'un de l'autre, de ne point user des supercheries et ne se prendre point par aucune partie du corps qui fût défendue. Après leurs compliments et protestations, ils s'éloignoient l'un de l'autre d'environ dix ou douze pas, et, demi-courbés, s'avançoient peu à peu pour venir aux prises et faire faire le saut que l'on appelle **le saut de Breton**, qui réussissoit à quelques-uns; et, quand cela étoit que le vainqueur pouvoit jeter le vaincu tombant sur le dos, tous ceux de son village alloient au-devant de lui avec des hautbois pour le couronner en signe de victoire. D'autres fois, le combat étoit si opiniâtre que les champions perdoient l'haleine et ruisseloient de sang, et demeuroient quelquefois d'accord d'une petite trêve pour prendre haleine. Mais enfin ils ne se quittoient point que l'un ne fut victorieux. Cependant il y en avoit d'autres qui faisoient des prises à la course et à tirer la bague. Après ces divertissements, il suit un branle général de tout le peuple qui danse naturellement les passe-pieds avec telle cadence et justesse que nous n'avons point de baladins en France ».

Le terme « saut de Breton » est donné dans le dictionnaire français-breton de Grégoire de Rostrenen (1732) p. 848 :

« Faire le saut de breton. *Cahout ul lamm caër ê plaçz ar gourénnou*. pr. *bet*. ». Ce qui est à traduire : avoir un beau saut à la place des luttes.

24 - Le mot « gouren » dans les dictionnaires bretons (1632, etc...)

Nous avons vu que l'on trouve **gouren** « lutte, lutter » et **gourener** « lutteur » en moyen-breton. Ces termes sont évidemment présents au XVII^e siècle dans différents ouvrages. On trouve également **gourenerezh**, écrit **gourenerez**, avec le sens de lutte dans le texte de 1612 cité plus haut. On peut encore citer :

Col. 1632 p. 104 : *luicte gourenou* *lucta*, *palaestra*; *luicter gouren*

luctari, colluctari; des brayes à luicter *bragou da gouren* campestre; luicteur *gourenner* luctator, palaestrata.

Nom. 1633 p. 206 : Brauium : pris de la jouste : *án pris a gounezer o tennaff dan armou pe o gouren*. [comprendre : le prix que l'on gagne en tirant aux armes ou en luttant]

Maunoir, *Le Sacré Collège*, 1659 : luicteur, *gourenner*, p. 74 b. luicte, *gouren*. p. 75 a. luicter, *gourenna*. p. 75 a. *gouren* luitter. p. 151 b. *gourén* luitte. p. 151 b. *gourenner* luitteur. p. 151 b.

Dans cet article j'ai retenu les témoignages antérieurs au XVIII^e siècle. J'ajouterai cependant que l'on peut relever dans les dictionnaires bretons (57) du début du XVIII^e siècle les mots : *gouren*, pl. *gourenoù* lutte, *gourenerezh* pl. *gourenerezhoù* lutte, *gouren* lutter, *gourenân* n lutter, *gourenner*, *gourenour* pl. *gourenerien*, *gourenenion* lutteur, *krog-gouren* croc-en-jambe, *enkloch* croc-en-jambe.

25 - Mention des lutteurs chez Saint-Amant (1653)

On trouve dans les œuvres de Saint-Amant (1594-1661) une allusion à la renommée des lutteurs bretons :

v. 253 Les lutteurs font tous les efforts / (...)

v. 271 Jamais les Arenes de Pise

N'en virent de plus obstinez / (...)

(57) *Gouren* ou *Gourren*, Luites, combat de seul à seul, sans aucunes armes et sans se fraper. *Gourenna*, luitter. (...) *Gourenner*, luitteur. (...) nos Bretons disent en provoquant quelqu'un à la luite *deut d'a gouren*, venez luitter ou a la luite. (...) dans les luites de nos Bretons qui ne comptent point avoir vaincu leur adversaire, s'ils ne l'ont élevé en l'air et fait tomber sur le dos, en sorte que ses épaules touchent à terre (...) PEI. ms. 1716 p. 595-596. Comparer l'édition imprimée en 1752 : *Gouren*, ou *Gourren*, Lutte, combat de seul à seul, sans armes, ni coups donnés. *Goùrenna*, lutter. (...) *Goùrenner*, lutteur, athlète (...) à la lutte, qu'en ce que son plus heureux succès, est de lever en haut son antagoniste, qui retombe tout de son long : et c'est là le saut et la victoire qui est reconnu par un prix, précédé de l'acclamation des spectateurs. PEI. 1752 c.362-363. — *Goureinè* *gourenneu*, Lutte — *Gourenein*, ou *goureine*, Lutter. — *Goureneineach*, *goureneineacheu*, Lutte. — *Gourenour*, Luitteur. CHal. 1723 p. 89. — Croc en jambe. *Crocq-gouren*. *an éncloch*. Donner le croc en jambe, luitter et donner le saut. *Ober ur c'hrocq-gouren*, *ha rei lamm caër*. *qemer an éncloch*, *ha rei lamm caër*. GRég. 1732 p. 236a. — Lutte, combat de deux hommes corps à corps. *Gourenn*. p. *gourennou*. (Van. *gourenn*. *gourein*. p. *gourenneu*, *goureneineach*. p. *goureneineahéu*) — Lutter. *Gourenn*. pr. *gourennet* (Van. *goureneim*. *goureinn*. pr. *et*. *Jacob lutta contre l'Ange*. *Jacob a c'hourennas ouc'h un eal*, *hed un nosvez*. — Luitteur. *Gourenner*. p. *gourenneryen*. Van. *gourenour*. p. *neryon*, *neryan*. GRég. 1732 p. 587b. — Faire le saut de breton. *Cahout ul lamm caër ê plaç ar gourénou*. pr. *bet*. GRég. 1732 p. 848 b. — Croc de lutte *Crog*. *geu*. m. — Croc en jambe *Crog gourene m*. L'Arm. 1744 p. 85 b. — Lutte, combat de Paiens, indigne d'eux, *Gorreine... neu*. *Hoari Payeinnett*, *péhani ou dizinouré*. m. — Lutter *Gourenein*, *ne... nêtt... oureine* — Luitteur, homme infâme, *Gourenour... nerion*. m. *Deinn infâme* : *Deinn hemb inourr*. L'Arm. 1744 p. 223b.

- v. 275 Morlais, ny Quimpercorentin
N'ont rien connu de si mutin
Dans *le mestier de Croc-en-jambe*
(*La Rome ridicule*, 1643) [mutin : opiniâtre, obstiné]

Voir encore du même auteur l'utilisation de l'expression « tour de Breton » :

- v. 128 Toutesfois, la Monarchie
Subtile en *tours de Breton*,
Sera bien-tost, ce dit-on,
Des bras de l'autre affranchie (*l'Albion*).

26 - *L'aveu de la baronnie de Rostrenen (1682)*

La Borderie relève, dans la déclaration ou description de la baronnie de Rostrenen, les lignes suivantes (58), datées de 1682 :

« Plus, appartient à la dame de Rostrenen *droict de luitte*, à chascun jour et foire de Saint-Jacques en sa ville de Rostrenen ; à laquelle fin luy doibt estre présenté, ou à son procureur d'office, par le prieur de Saint-Jacques, *deux paires de gants et un pourpoint de tabis blanc avec ruban et esguillettes* ».

Comme le fait remarquer La Borderie, ces gants et ce beau pourpoint de soie étaient le prix du vainqueur.

Conclusion

C'est intentionnellement que j'ai écarté le XVIII^e siècle pour lequel j'ai un certain nombre de documents. La lutte ayant continué à être pratiquée jusqu'à nos jours, où elle connaît un renouveau qui dure toujours, la documentation devient abondante. Il y a là le sujet d'autres articles que je laisse à de plus compétents que moi.

Les témoignages des XIV^e-XVII^e siècles montrent l'importance du *gouren*, des luttes bretonnes, dans la vie publique, non seulement en basse-Bretagne où elle resta vivante, au moins en Cornouaille, mais également en haute-Bretagne. Il ne fait pas de doute que la lutte bretonne

(58) Déclaration de la baronnie de Rostrenen, le 19 août 1682, par dame Florimonde de Karadreux, veuve de Louis-François de Lantivi, aux Arch. de la Loire-Inférieure, fonds de la Chambre des Comptes de Bretagne. Déclaration, domaine de Carhaix, vol. IV, n° 4, f. 52, citée par A. DE LA BORDERIE, « Les luttes bretonnes au XVI^e siècle », dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, 32^e année, t. 4, décembre 1888, p. 471.

peut être considérée comme le *sport national breton* et l'on ne peut qu'applaudir au renouveau de cette lutte qui amène de jeunes Bretons à redécouvrir leur patrimoine, qui les amène, par le biais des championnats interceltiques, à renouer avec leurs cousins d'outre-Manche.

*Quelques indications bibliographiques
sur la lutte bretonne au XX^e siècle*

Une présentation générale *Ar gouren. La lutte bretonne des origines à nos jours* a été éditée en 1984, plaquette complétée par *Ar gouren, la lutte bretonne, histoire et prises de base*, 1985. Une plaquette en anglais a également paru la même année : *Gouren, Breton and Celtic Wrestling*. Ces trois plaquettes ont été éditées par Skol-Uhel ar Vro (l'Institut Culturel de Bretagne).

On pourra aussi consulter : Creston (R.Y.). - *La lutte bretonne*, dans la *Nouvelle revue de Bretagne*, 1952, p. 414-422 ; R.Y. Creston. - *La lutte bretonne à Scaër*. Édité par la B.A.S., 1957 ; *La lutte bretonne, un sport traditionnel* [édité par le Musée de Bretagne], 1976 [réédité en 1978] ; F.A.L.S.A.B. 1928-1978, *la lutte bretonne...*, 1978 ; Jaouen (Guy). - *Le « Gouren » dans le Trégor*, dans les *Cahiers du Trégor*, n° 10 1985 p. 12-21 ; Jaouen (Guy). - *La lutte bretonne et ses origines celtiques*, dans *Dalc'homp sonj* n° 16, 1986 p. 1-6 ; *Gouren, la lutte bretonne attendait son heure* [publié par le Comité de Bretagne de la F.F.L.], s.l.s.d., etc.

Gwennole LE MENN, C.N.R.S.

RÉSUMÉ

La lutte bretonne, ou « gouren », peut être considérée comme le sport national breton. Les premiers témoignages concernant cette lutte, pratiquée également en Cornouaille britannique, sont du XIV^e siècle. Ce sport était pratiqué par les seigneurs. Les ducs de Bretagne n'oubliaient pas d'emmener des lutteurs dans leurs voyages en France. L'article énumère les premiers témoignages concernant cet exercice, du XIV^e au XVII^e siècle. Ceux-ci montrent que les Bretons étaient renommés pour ce sport, pratiqué par toutes les classes de la société, dont les enfants. Il est resté vivant, jusqu'au XX^e siècle, dans certaines régions de la Basse-Bretagne, avant de connaître un renouveau qui amène les jeunes Bretons, par le biais des championnats interceltiques, à renouer des relations avec leurs cousins d'outre-mer.